# MAIRIE DE UVIGNAC

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
--X° CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28

Date de la convocation: 8 décembre 2009

Nº 82

L'an deux mille neuf et le quatorze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

**PROCURATIONS:** 

Mme PLAYS en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme ALOADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE

Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET Mme CONFAIS en faveur de M. SAUVAN

**ABSENTE**: Mlle VAN ELST

PREFECTURE DE L'HERAULT ARRIVEE LE: 1 6 DEC. 2009 BUREAU DU COURRIER

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

## Rapporteur: Monsieur OUSSET

Sur une évolution défavorable des finances locales, s'est greffée la crise économique. La violence de celle-ci nous demande encore plus de rigueur en 2010, car le long terme demeure incertain, notamment au niveau du fonctionnement.

Cet exercice financier doit prendre en compte tout à la fois l'impact des mesures de rigueur adoptées qu'il s'agit de bien estimer, et aussi l'incidence d'une conjoncture défavorable avec :

- Chute vertigineuse et historique des droits de mutation,
- Atonie des recettes courantes et notamment des recettes tarifaires.
- Tension sur les dépenses sociales

Dans le Projet de Loi de Finances 2010, les crédits de la Dotation Générale de Fonctionnement augmentent de 0.6%, soit la moitié de l'inflation prévisible (+ 1.2%). La DGF n'est donc plus indexée, comme par le passé, ni sur l'inflation ni sur la moitié de la croissance.

Le Complément de Garantie sur la Dotation Forfaitaire diminue de 3.5 % contre 2% l'an dernier, toujours en raison, des effets du recensement de la population (RRP). A cause de ce dernier, Juvignac subira une nouvelle baisse de la DGF en 2010, comme 20 000 autres collectivités locales, que l'on peut estimer à environ 100 000 €. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait augmenter de 3.4 %.

Les dotations de l'Etat, qui servent de variables d'ajustement, devraient être en baisse de 5.7% en moyenne.

De plus, les collectivités, sauf à imaginer la création d'une dotation spécifique de compensation, devraient être assujetties à la « taxe carbone » pour leurs dépenses de gaz, de fuel, de gasoil et d'essence. L'impact ne devrait pas être négligeable.

Les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2010 sont :

- Un redressement de notre autofinancement brut ;
- Un allégement de nos frais financiers

Enfin, sur un plan local et technique, le conseil municipal a décidé de créer 3 budgets annexes :

- Un budget annexe « caisse des écoles »
- Un budget annexe « la maison du petit-prince Antoine de Saint-Exupéry »
- Un budget annexe « Médiathèque Théodore Monod »

# **BUDGET « COMMUNE »**

## Les recettes de Fonctionnement

La ventilation des recettes est assez symptomatique :

- 76 % vient des impôts locaux,
- 15 % des dotations de fonctionnement de l'Etat ;
- et seulement 9% des ressources propres de la commune. Ces dernières doivent augmenter de façon conséquente. Une première analyse montre que l'application de principes simples y contribuerait, à savoir :
  - Sortir de la spirale qui consiste à faire financer les activités proposées à l'usager par le contribuable, et non par le bénéficiaire du service ;
  - Limiter le montant des subventions aux associations qui thésaurisent avec les deniers publics.

L'application de ces mesures est d'autant plus nécessaire, que comme je vous le disais dans le préambule, nous constaterons en 2010, un nouvel effondrement d'une de nos ressources les plus importantes : les droits de mutation.

De plus, le nouveau mode de calcul de la population instauré par l'INSEE a généré une baisse mécanique de la dotation globale de fonctionnement. Cette baisse qui a été compensée à hauteur de 50 % par l'état en 2009, ne le sera plus en 2010 d'où une nouvelle perte de l'ordre de 100 000 €.

Enfin, les derniers programmes d'habitation livrés, devraient générer une augmentation de la masse fiscale imposable, qui devrait nous permettre de ne pas majorer les taux d'imposition en 2010.

A noter que le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 pour 2010, soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010. En 2009, la revalorisation des valeurs locatives était de + 2,5 %.

# Les dépenses de Fonctionnement

Nous devons redresser impérativement notre capacité d'autofinancement. Cela passe par une rigueur et une maitrise des dépenses de fonctionnement. Cette rigueur s'impose d'autant plus que la mise en service de deux nouvelles structures, la médiathèque et la crèche, généreront d'importantes dépenses supplémentaires.

Il nous faut absolument maitriser notre consommation d'eau, celle-ci a presque doublé en 5 ans, passant d'un peu plus de 50 000 m³ à un peu moins de 100 000 m³. L'importance des espaces verts, les dégradations permanentes liées au vandalisme des systèmes d'arrosage y ont fortement contribué. Nous tourner désormais vers des « jardins méditerranéens » serait « bon pour la planète », mais aussi excellent pour nos finances. D'autant plus que cette nouvelle politique permettrait de réduire fortement le chapitre entretien des espaces verts de notre budget.

La restauration scolaire a vu le nombre de rationnaires passé de 53 000 à 63 000 en 4 ans. Il apparait opportun de réguler l'accès à cette cantine aux seuls enfants dont les deux parents travaillent, tout en introduisant la notion de quotient familial.

Enfin, en valeur « budget consolidé », nos deux grands postes de dépenses sont stabilisés :

- Les intérêts de la dette autour de 740 000 €
- Les frais de personnel et les charges sociales aux environs de 3,7 M€.

#### L'Investissement

En préalable au programme d'investissement 2010, il convient de rappeler les engagements pris par la commune en matière d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

- Délibération du 13 février 2006 portant autorisation de programme pour la réalisation d'une voie d'accès aux Thermes ;
- Délibération du 25 septembre 2008 portant autorisation de programme pour la réalisation des travaux de VRD rue des Pattes ;
- Délibération du 25 septembre 2008 portant autorisation de programme pour la réalisation de la médiathèque Albert Camus (rebaptisée Théodore Monod);

Outre le solde des travaux des 3 grands chantiers entrepris sur Juvignac en 2009, à savoir la Rue des Pattes, la Médiathèque Théodore Monod, la Crèche La maison du Petit Prince (repris pour ces deux dernières dans leur budget respectif), les travaux 2010 devraient voir démarrer les opérations suivantes :

- L'extension du cimetière ;
- La rénovation de l'éclairage public aux Garrigues ;
- Le transfert du marché hebdomadaire sur les allées de l'Europe ;
- Des gros travaux de rénovation à l'école primaire des Garrigues, à la salle polyvalente de Courpouyran, à la salle de Brunélis
- Des travaux de voirie divers

La recette venant de la vente des terrains des Thermes sera affectée au remboursement de la dette.

#### **BUDGETS ANNEXES**

Le budget de chacun d'eux doit être équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Aucun n'ayant de ressources propres suffisantes, l'équilibre des budgets annexes sera assuré par le budget général.

#### Caisse des Ecoles

Le budget de la Caisse des Ecoles s'équilibrera en fonctionnement aux environs de 455 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement. Il sera bâti sur les bases suivantes :

- Effectif: 656 élèves
- Attribution par élève comme par le passé de 100 € par enfant

A cette dernière, ont été ajoutées les dotations suivantes :

- 1 € par élève pour la pharmacie,
- 1 € par élève pour les livres, disques, cassettes...,
- 2.5 € par élève pour les frais de communication.

Compte tenu de ces divers éléments, et de l'affectation sur ce budget des frais inhérents au personnel et de différents frais de gestion générale, on peut estimer le coût par enfant à 698 €.

Les frais de réparation, d'entretien et d'aménagement des locaux ne sont pas repris dans le « périmètre » de la caisse des écoles. De même les dépenses au titre de la restauration scolaire, et celles au titre des activités péri et post scolaires restent dans le Budget « commune ».

# La Maison du Petit Prince - Antoine de Saint-Exupéry

Le budget de fonctionnement devrait s'élever à près de 1.2 M€, dont plus de 65 % consacré au personnel et aux charges sociales, ratio normal pour ce genre de structure accueillant des enfants porteurs de handicap.

Le poste restauration sera un chapitre important de dépenses. Le choix de la « liaison froide » devrait contribuer à en réduire le coût.

Compte tenu des contrats déjà signés avec les parents, du nombre d'enfants figurant sur liste d'attente, le budget de cette structure a été basé sur un taux de remplissage optimum. S'agissant d'une première année de fonctionnement, le calcul du reste des dépenses a été fait par extrapolation.

#### Médiathèque Théodore Monod

Avec l'arrivée d'un outil répondant aux normes en vigueur, la commune se doit de revoir complètement sa politique dans le domaine de la « lecture ». C'est ainsi que :

- Les horaires d'ouverture de la médiathèque seront élargis.
- Les prêts de l'ensemble des documents seront gratuits pour les abonnés.
- Les droits d'inscription annuels seront portés à 10 €/habitant. L'inscription sera gratuite pour les moins de 18 ans. Des tarifs préférentiels seront consentis, par le biais du CCAS, pour les personnes socialement en difficulté. La recette prévisible sera de l'ordre de 2570 € (calculée sur un effectif de 257 inscrits adultes à ce jour).
- Le personnel sera composé de 4 personnes :
  - O Un(e) responsable dont le grade sera défini ultérieurement;
  - 3 agents par redéploiement des services.
- Le budget d'acquisition atteindra, en année pleine, 2 €/an/Habitant. En 2010, la dotation sera de 0.67 €/habitant, compte-tenu de la date d'ouverture du nouvel établissement prévue en septembre 2010.
- La dotation pour la constitution des collections sonores, et de multimédias, atteindra, en année pleine, 0.50 €/an/habitant. Pour 2010, elle sera de 0.17 €/habitant.

Le budget de fonctionnement devrait être de l'ordre de 250 000 €.

Le montant de l'investissement au titre du mobilier, de l'informatique et de la signalétique sera de l'ordre de 80 000 €.

# En conclusion

L'année 2010 s'annonce difficile. Compte tenu des incertitudes de tous ordres le vote du budget aura lieu début janvier 2010, et celui des taux sera reporté en mars/avril 2010.

La structure du budget est très modifiée avec un Budget général « commune », et trois Budgets Annexes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le AMALLIQUE et publication le AMALLIQUE